



Est-il permis de fumer à l'intérieur d'un hôpital, même en plein air, en zone déclarée non fumeur ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 28 janvier 2009

Est-il permis de fumer à l'intérieur d'un hôpital, même en plein air, en zone déclarée non fumeur ?

A l'Institut Curie à Paris, Centre de traitement anticancéreux, des fumeurs sont autorisés à fumer dans la cour, dans l'enceinte de l'hôpital !

Est-ce légal ?

Merci de votre avis

Réponse :

L'interdiction de fumer prévue aux [articles L.3511-7, R.3511-1 et R.3511-2 du code de la santé publique](#) vise les espaces fermés et couverts. Le responsable des lieux est cependant en droit d'élargir cette interdiction à l'enceinte de son établissement.

Cependant, si cet élargissement de l'interdiction existe, les sanctions aux infractions relatives aux espaces découverts ne peuvent être que des sanctions disciplinaires, idéalement détaillées dans le règlement intérieur de l'établissement.